

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :

10 octobre 2023

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} SOURDEAU A.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

Secrétaire de séance : M^{me} BRENDLER L.

OBJET : Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité 26H

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent technique afin de faire face à l'accroissement d'activité au service technique « Voirie/Espaces verts ». Il s'agirait de recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (26h par semaine) du 01/12/2023 au 31/05/2024 inclus. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Créer un emploi d'agent technique (échelle C1) pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet pour une durée de 26 heures par semaine.
- Recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (26h/hebdomadaire) du 01/12/2023 au 31/05/2024 inclus.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 19 octobre 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
Lindsay BRENDLER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication le **20 OCT. 2023**

20 OCT. 2023

